

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Agences Audiovisuelles Multimedias (SAM, SATEV)

Au 01 juillet 2004

13,6492 €

Augmentation

0,60%

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	343	4 681,67 €
Editorialiste	343	4 681,67 €
Rédacteur en chef adjoint	287	3 917,32 €
Secrétaire général de rédaction	270	3 685,28 €
Chef des informations	250	3 412,30 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 207,56 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 207,56 €
Chef de service ou d'édition	225	3 071,07 €
Sous-chef de service	190	2 593,34 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 593,34 €
Secrétaire de rédaction	185	2 525,10 €
Rédacteur reporter 4e échelon	185	2 525,10 €
Reporter cameraman 4e échelon	185	2 525,10 €
Rédacteur reporter 3e échelon	175	2 388,61 €
Reporter cameraman 3e échelon	175	2 388,61 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 252,12 €
Rédacteur reporter 2e échelon	165	2 252,12 €
Reporter cameraman 2e échelon	165	2 252,12 €
Rédacteur reporter 1er échelon	155	2 115,62 €
Reporter cameraman 1er échelon	155	2 115,62 €
Sténographe rédacteur	140	1 910,89 €
Stagiaires		
+ de 18 mois	138	1 883,59 €
du 13e au 24e mois	125	1 706,15 €
du 4e au 12e mois	115	1 569,66 €
du 1er au 3e mois	100	1 364,92 €

Prime de langue

+10 %

Plan minimum de carrière : le passage au 2e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1er échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)